

# Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 8 avril 2015

Convocation du 31 mars 2015

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil quinze et le huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

## PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,  
Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Marie-Pierre BALADE – Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE Adjoint – Monsieur Jean-Claude IZAC – Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK – Madame Marguerite JOANNE, Conseillers Délégués – Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Francis BOBULSKI – Madame Corinne COUTANTIN – Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Monsieur Dominique FAURIAUX – Monsieur Frédéric SANANES - Monsieur Alain SEBRECHT, conseillers municipaux.

Madame Valérie TURCIK, conseillère déléguée : arrivée en cours d'examen du point numéro 2

## ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Francis VEILLARD à Madame Sylvie BRISSON  
Madame Isabelle REQUER à Madame Marie-Pierre BALADE  
Madame Mireille PEBEYRE à Madame Annie BERNADET  
Madame Marie-Hélène DUSSECH à Monsieur Francis DANG  
Monsieur Sébastien BERE à Monsieur Dominique FAURIAUX

## SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## ORDRE DU JOUR :

### I - DELIBERATIONS

- 01.04/2015 - Reprise d'une provision pour risque – Budget Principal
- 02.04/2015 - Adoption des taux d'imposition locaux – exercice 2015
- 03.04/2015 – Dérogation au principe d'équilibre financier des SPIC – Acquisition d'un bus scolaire
- 04.04/2015 – Adoption du budget primitif principal
- 05.04/2015 - Adoption du budget primitif – budget annexe RTS
- 06.04/2015 - Adoption du budget primitif - budget annexe SPANC
- 07.04/2015 – Attribution d'un marché pour la fourniture d'un bus communal
- 08.04/2015 - Plan départemental des espaces, sites et itinéraire sports de nature du Conseil Général – Parcours de la Laurence
- 09.04/2015 – SMIGAS – CLIC - Approbation des nouveaux statuts
- 10.04/2015 – Adoption des tarifs d'entrée pour le Gala de danse – 30 juin 2015

### II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

\* \* \*

### **Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 mars 2014**

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

\* \* \*

### **Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal**

Conclusion d'un contrat d'entretien des bâtiments du complexe sportif et du nouveau gymnase pour une durée d'un an, pour un montant de 14 998€ HT

\* \* \*

#### **01.04/2015 - Reprise d'une provision pour risque – Budget Principal**

Monsieur le Maire indique que la commune a constitué, sur les exercices 2006 et 2007, une provision pour risques, visant à couvrir les conséquences financières des arrêts de travail consécutifs à une maladie ou un accident d'un de ses agents. Le montant total de cette provision s'élève à 200 000€.

La commune a renoncé à ce principe d'auto-assurance en 2012, en décidant de souscrire à un contrat de protection sociale pour ses agents. De ce fait, elle a fait disparaître l'objet de la provision constituée en 2006 et 2007.

L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant notamment les modalités d'ajustement des provisions, prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de procéder à la reprise de la totalité du montant de la provision précitée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la reprise de la provision proposée pour un montant de 200 000€

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite au budget primitif 2015 au compte 7815

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **02.04/2015 - Adoption des taux d'imposition locaux – exercice 2015**

Monsieur le Maire indique que la commission des finances a débattu de l'opportunité de procéder à une augmentation des taux d'imposition locaux pour l'exercice 2015. La position majoritaire qui s'est dégagée à cette occasion est qu'une augmentation sera nécessaire dans les exercices à venir, mais qu'il n'est pas nécessaire d'y procéder dès cette année.

Il propose en conséquence de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'an passé, rappelés dans le tableau ci-dessous :

TAXE	BASES D'IMPOSITION 2014	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2015	VARIATION DES BASES 2014/2015	TAUX VOTÉS 2014	TAUX PROPOSÉS 2015	PRODUIT ATTENDU POUR 2015
Taxe d'habitation	3 812 941€	3 876 000€	+1,65%	8,13%	8,13%	315 119€
Taxe sur le foncier bâti	3 302 886€	3 355 000€	+1,58%	11,69%	11,69%	392 200€
Taxe sur le foncier non bâti	58 870€	61 400€	+4,30%	41,70%	41,70%	25 604€

Alain SEBRECHT indique que selon lui, la décision de faire varier les taux d'imposition devrait tenir compte de l'évolution des trois grands indicateurs que sont le PIB, le taux de chômage et le revenu des ménages. Ces indicateurs donnent en effet une tendance quant à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Monsieur le Maire considère qu'il faut également prendre en compte l'évolution des recettes de la commune, et que l'augmentation des taux d'impôts locaux permettra de générer des recettes supplémentaires qui viendront compenser la diminution des dotations versées par l'Etat.

Il rappelle que les taux moyens départementaux en Gironde sont les suivants :

- Taxe d'habitation (exercice 2012) : 13%, contre 8,3% à Yvrac
- Taxe foncière bâti (exercice 2013) : 15,33%, contre 11,69% à Yvrac.

Les taux fixés sur la commune sont donc toujours inférieurs à la moyenne de ceux pratiqués en Gironde.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2014 comme il suit :

- taxe d'habitation : 8,13%
- taxe foncière bâti : 11,69%
- taxe foncière non bâti : 41,70%

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 : MM. Jean-Claude IZAC, Jean-Jacques OP DE BEECK et Francis BOBULSKI

### **03.04/2015 – Dérogation au principe d'équilibre financier des SPIC – Acquisition d'un bus scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de la régie des transports scolaires (RTS) est retracée dans un budget annexe, en raison de la qualité de service public industriel et commercial (SPIC) de l'activité.

Il indique qu'en application des articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Par dérogation à ce principe, l'article L. 2224-2 précité prévoit que la collectivité de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

En l'espèce, l'obsolescence du bus communal actuel et les exigences réglementaires en matière de sécurité obligent la commune à procéder au remplacement du bus, qui ne peut être intégralement financé par l'amortissement constitué au fil des années en section d'investissement.

Il est proposé par conséquent au Conseil Municipal d'autoriser, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe RTS pour permettre l'acquisition d'un nouveau bus.

Francis BOBULSKI demande si la vente du bus actuel, qui ne servira plus à la rentrée prochaine, a déjà été étudiée. Il serait utile de pouvoir le céder pour dégager des recettes, mêmes minimales.

Sylvie BRISSON indique que plusieurs solutions sont envisageables, parmi lesquelles celle d'envoyer le bus en Afrique, avec l'appui du Département de la Gironde. Le bus permettrait alors d'effectuer le ramassage scolaire d'enfants dans des villages reculés, et faciliterait ainsi leur accès à la scolarité.

Jean-Jacques OP DE BEECK considère qu'il ne faut pas s'interdire de vendre le bus actuel, si cela peut rapporter des recettes à la collectivité, plutôt que de le céder à titre gratuit.

Alain SEBRECHT demande quelle durée sera retenue pour l'amortissement du nouveau bus.

Monsieur le Maire répond qu'a priori ce sera sur 10 ans, mais que les services se feront confirmer la durée d'amortissement pour ce type de biens.

Francis BOBULSKI demande si une subvention pourra être obtenue pour l'achat de ce bus.

Sylvie BRISSON confirme que c'est le cas, et que la demande est en cours de formalisation par les services de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2, 2°

Considérant que la prise en charge proposée a pour objet de procéder à un investissement qui ne peut pas être financé par la seule augmentation des tarifs,

Considérant que cette prise en charge revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la prise en charge par le budget général de la commune du financement d'un nouveau bus scolaire à hauteur de 90 000€, en complément des recettes déjà inscrites au budget RTS et constituées par amortissement au cours des exercices antérieurs

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **04.04/2015 – Adoption du budget primitif principal**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif principal élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Il rappelle que le contexte financier actuel, et des exercices à venir, imposera de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement. La commune ne pouvant pas à ce jour déterminer avec certitude le montant des subventions qu'elle obtiendra sur l'exercice 2015, le budget se veut prudent, avec la formalisation de deux tranches dans les travaux de voirie (une ferme, une conditionnelle) et la

réduction des investissements initialement envisagés, notamment au Parc de la Source. Ces mesures permettent de conserver des crédits pour les opérations futures, sur les prochains exercices.

Concernant les subventions versées aux associations, Monsieur le Maire précise que la subvention versée à l'Omnisports a été augmentée cette année pour tenir compte des frais que l'association devra engager pour recourir aux services d'un cabinet comptable. Une subvention au Club FRC de Saint Sulpice et Cameyrac a été ajoutée également, dans le cadre de la participation de la commune au financement du parcours de la Laurence (*cf. infra, point n°8 de l'ordre du jour*).

Alain SEBRECHT regrette que les projets structurants pour la commune n'aient pas fait l'objet d'un débat avant le budget. Il pense notamment aux possibilités d'agrandissement du pôle santé, ou à l'étude d'un projet immobilier par la commune, sur les terrains dont elle est propriétaire.

Tous les travaux de voirie prévus sur cet exercice ne sont pas à son sens prioritaires, comparés à la nécessité de conserver des crédits pour procéder aux acquisitions foncières futures, nécessaires pour mener des projets structurants.

Il considère que le budget devrait réserver davantage de crédits pour les opérations futures.

Monsieur le Maire répond que la commune réfléchit actuellement aux projets qui pourront être menés durant le mandat, mais qu'il faut d'une part s'assurer la maîtrise foncière d'une assiette de terrain suffisamment vaste pour accueillir un projet dimensionnant pour la commune. Des premiers contacts ont été pris avec des propriétaires privés, pour envisager les conditions d'acquisition des parcelles par la commune.

D'autre part, les projets de la commune seront débattus à l'occasion de l'élaboration du PLU, qui est en phase de démarrage.

Concernant l'emplacement réservé existant au Flaman, au profit de l'Etat et du Département, Monsieur le Maire indique que ces derniers ont fait part de leur renoncement au projet envisagé. La commune pourra donc disposer de ce terrain pour y mener un projet.

Alain SEBRECHT estime qu'il pourrait être envisagé de mettre en place une aire de covoiturage (sous maîtrise d'œuvre du Département ou de la Communauté de Communes) ou des garages individuels que la commune pourrait vendre, pour dégager de nouvelles recettes.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de développer un pôle de transports en commun, avec une navette vers la Buttinière par exemple. Tous ces projets devront faire l'objet d'un examen par les commissions concernées, notamment la commission urbanisme en lien avec le PLU.

Alain SEBRECHT considère qu'il n'y a pas d'intérêt à installer un city stade au Parc de la Source, et qu'il y aurait davantage de sens à l'installer à proximité de la Croix du Flaman.

Monsieur le Maire répond que le choix de la localisation doit répondre à un équilibre entre proximité avec les usagers (et les jeunes en particulier) d'une part, et la distance des habitations d'autre part, pour limiter les nuisances sonores notamment. Il faut également disposer d'un espace vert suffisamment grand pour installer le stade et accueillir des places de stationnement.

Alain SEBRECHT indique que l'emplacement réservé au Flaman est suffisamment grand pour ça.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ADOPTE le budget primitif 2015 équilibré comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 196 616 €	2 883 780 €
Recettes	2 196 616 €	2 883 780 €

POUR : 21

CONTRE : 1, *Monsieur Alain SEBRECHT*

ABSTENTION : 1, *Monsieur Francis BOBULSKI*

#### **05.04/2015 - Adoption du budget primitif – budget annexe RTS**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif RTS élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Il rappelle que le budget prévoit les crédits nécessaires au remplacement du bus actuel par un nouveau bus, qui pourra être utilisé pour le transport scolaire, les sorties de l'ALSH et les sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ADOPTE le budget primitif RTS 2015 équilibré comme suit :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	130 000 €	101 260 €
Recettes	130 000 €	101 260 €

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **06.04/2015 - Adoption du budget primitif - budget annexe SPANC**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif SPANC élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ADOPTE le budget primitif SPANC 2015 équilibré comme suit :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	-	10 635 €
Recettes	-	10 635 €

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **07.04/2015 – Attribution d'un marché pour la fourniture d'un bus communal**

Monsieur le Maire indique que la commune a lancé une consultation pour l'acquisition d'un nouveau bus pour le transport des enfants. Le cahier des charges a été établi par la collectivité en fonction des contraintes techniques pour permettre son utilisation aussi bien dans le cadre du transport scolaire que des activités ALSH ou des sorties des écoles.

La marché est passé selon une procédure adaptée, en application des dispositions des articles 26 II et 28 du Code des Marchés publics.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, 9 candidats ont pris connaissance du dossier de consultation, et la commune a été destinataire d'une offre unique.

Cette offre a été examinée par la commission des marchés le mardi 3 mars 2015. Après analyse, elle a été déclarée acceptable, régulière et appropriée.

Dominique FAURIAUX demande pourquoi la commune n'a reçu qu'une offre.

Jean-Claude IZAC répond que le cahier des charges était contraignant, dans la mesure où il combinait un nombre de places supérieur aux modèles standards, et des dimensions de véhicule réduites pour pouvoir circuler sur la totalité des voies de la commune. Deux opérateurs ont ainsi écrit à la commune qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre à ce cahier des charges, rédigé sur la base des besoins spécifiques de notre commune.

Sylvie BRISSON complète en indiquant qu'une commune voisine a fait le choix d'acquérir deux bus plus petits, plutôt qu'un grand. Cette solution n'a pas été retenue par notre commune dans la mesure où elle suppose de doubler le personnel pour le transport scolaire (à raison de trois agents par bus) et les frais d'entretien des véhicules, revenant in fine plus cher.

Alain SEBRECHT confirme, après avoir fait des recherches, que le prix d'acquisition de ce bus correspond à la moyenne des bus de cette gamme.

Il souhaite savoir s'il est envisagé de mettre ce nouveau bus à disposition des sections sportives pour leurs déplacements lors des longs trajets.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait d'une part que les sections disposent des chauffeurs avec les permis adéquats, et précise qu'en cas d'incident au cours d'un trajet qui pourrait immobiliser le bus, la commune se retrouverait en difficulté pour procéder au ramassage scolaire dès le lundi matin.

Jean-Jacques OP DE BEECK estime qu'il faut se cantonner aux usages prévus pour le moment, et ne pas s'engager auprès des associations sur le prêt de ce bus, pour éviter les complications.

Olivier LAFEUILLADE ajoute qu'il faut également responsabiliser les parents de enfants dans le cadre des déplacements des sections sportives, en les incitant à se rendre disponibles pour accompagner les équipes. Dans cette optique, la mise à disposition d'un bus serait contre-productive.

Vu le rapport d'analyse des offres;

Vu l'avis de la Commission des Marchés, réunie en date du 3 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ATTRIBUE le marché d'acquisition d'un bus scolaire à l'entreprise OTOKAR pour les montants suivants :

- Offre de base : 104 000€ HT, soit 124 800€ TTC

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**08.04/2015 - Plan départemental des espaces, sites et itinéraire sports de nature du Conseil Général – Parcours de la Laurence**

Monsieur le Maire présente le détail du parcours qui a été défini en concertation avec les services du Département.

Il précise que des conventions d'autorisation de passage sur des parcelles privées ont été conclues avec les propriétaires concernés. Seule une autorisation reste à obtenir.

Olivier LAFEUILLADE précise qu'une solution alternative pourra être mise en place dans l'hypothèse où les derniers riverains concernés ne donneraient pas leur accord pour que l'itinéraire passe sur leurs terrains.

Vu les articles 50-1 créé par la Loi N° 2000-627 du 06 juillet 2000 et 50-2 modifié par la loi N° 2004-1343 du 09 décembre 2004 relative au développement maîtrisé des sports de nature et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires sport de nature ;

Vu la délibération du 27 mars 2012 approuvant l'inscription de l'itinéraire de la Laurence au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) de la Gironde

Considérant que dans le cadre de l'extension de l'itinéraire de La Laurence, de nouveaux cheminements ont été intégrés pour répondre à la nécessité de proposer de nouvelles liaisons,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ACCEPTE l'usage de nouveaux cheminements sur le territoire de la commune, reportés sur la carte ci-annexée ;

PREND ACTE du projet de règlement intérieur modifié (article 6) et institué eu égard aux concertations locales, reporté en annexe ci-jointe ;

AUTORISE le club FRC VTT de Saint Sulpice et Cameyrac à prendre gestion de l'itinéraire, à proposer les conventions de prêt à usage ou commodat avec les propriétaires privés sollicités et à aménager le parcours tel qu'il aura été entendu entre les parties concernées ;

S'ENGAGE :

- A attribuer, dans le cadre du fonctionnement de l'itinéraire une subvention de 215 € et dans le cadre des investissements réalisés sur la commune une subvention de 1100 € au Club FRC de Saint Sulpice et Cameyrac ;
- A ne pas aliéner la totalité ou une partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuses nécessités, le Conseil Municipal et le gestionnaire proposeront un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- A conserver sur cet itinéraire son caractère public et ouvert aux sections concernées, à contribuer à l'entretien général du parcours en s'appuyant sur l'expertise technique du gestionnaire,
- En cas de passage inévitable sur une propriété privée à passer une convention entre le gestionnaire mandaté, la commune et le propriétaire ;

- A afficher le règlement d'usage sur les panneaux RIS, qui aura été institué eu égard aux concertations locales ;
- A prendre un arrêté, en cas de besoin, interdisant l'usage des véhicules motorisés (4/4, quads, motos tout terrain...) autres que ceux utilisés pour le besoin non seulement de l'entretien du parcours mais également celui des exploitations, viticoles ou agricoles,

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **09.04/2015 – SMIGAS – CLIC - Approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal des Actions Sociales Hauts de Garonne (SIGAS HAUTS DE GARONNE), notamment pour les compétences Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Depuis le 1er octobre 2013, le SIGAS Hauts de Garonne s'est doté de la compétence ESA. Il s'agit de proposer un accompagnement spécialisé à domicile auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées sur une zone géographique déterminée sur les communes de Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Carbon-Blanc, Yvrac, Ambarès et Lagrave, Saint Louis de Monferrand, Ambès, Beychac et Caillau, Bouliac, Sainte Eulalie, Saint Vincent de Paul, Montussan, Saint Loubès, Saint Sulpice et Cameyrac, et la Communauté de Communes « les Coteaux Bordelais ». Ceci en concomitance avec les 75 places existantes du SSIAD sur les Communes de Cenon, Floirac et Lormont.

Dans le cadre de l'intégration du CLIC Rive Droite au Pôle Solidarité des Hauts de Garonne, le CLIC va étendre progressivement son territoire à la Communauté des Communes « les Coteaux Bordelais » courant 2015.

Afin de confirmer les délibérations prises sur l'extension du territoire des compétences optionnelles et dans la continuité de la volonté de procéder à l'intégration d'une Communauté de Communes, il a été nécessaire de modifier les statuts du Syndicat Intercommunales pour devenir un Syndicat Mixte à la carte, le SMIGAS HAUTS DE GARONNE.

A ce titre la Commune doit se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la modification des statuts à la carte du SMIGAS Hauts de Garonne

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais »

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **10.04/2015 – Adoption des tarifs d'entrée pour le Gala de danse – 30 juin 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des très bons résultats de l'école de danse au concours régional qui s'est tenu cette année à Biarritz : 7 chorégraphies présentées, 6 médailles d'or dont 2 à l'unanimité, et 1 médaille d'argent.

Il rappelle que le prochain gala de danse aura lieu le 30 juin prochain et propose de fixer les tarifs comme il suit :

- Entrée adulte (+ de 12 ans) : 7€ *ticket à 7€ (vert clair)*
- Entrée enfant (- de 12 ans) : gratuit
- Programmes : 2€ *ticket à 2€ (rose)*
- Boissons : 1,5€ *ticket à 1,5€ (bleu)*
- DVD : 12€ *ticket à 12€ (blanc)*

Jean-Jacques OP DE BEECK demande quelles ont été les recettes liées à cette manifestation l'an dernier. Il considère que cette manifestation devrait être gratuite pour tout le monde.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal a déjà décidé, depuis l'an dernier, d'allouer deux entrées gratuites pour chaque enfant, afin que les parents puissent y assister sans avoir à payer l'entrée.

Alain SEBRECHT considère que la commune pourrait augmenter les tarifs des programmes et des boissons, plutôt qu'augmenter celui des entrées.

Dominique FAURIAUX estime au contraire que le fait de faire payer l'entrée donne davantage de valeur au spectacle, qui est de qualité.

Marguerite JOANNE complète en rappelant que les représentations culturelles ont un coût, il n'est donc pas anormal de demander une participation des spectateurs pour une telle représentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus ;

DECIDE que chaque famille de danseur bénéficiera de deux entrées gratuites pour le gala de danse ;

PRECISE que ces tarifs et modalités seront maintenus pour les années à venir à défaut de nouvelle délibération du Conseil Municipal procédant à leur révision.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2, *MM. Alain SEBRECHT et Jean-Jacques OP DE BEECK*

## **II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Jacques TRONET indique que l'arrêté autorisant l'ouverture du Gymnase du Parc Nicolas Court a été pris par le Maire.

Denis PASCAL fait état des manifestations culturelles à venir sur la commune :

- Vendredi 10 et samedi 11 avril : salon intercommunal Lis Tes Ratures ;
- Samedi 11 avril à 14 h, auditions de piano à l'école de musique ;
- Samedi 18 avril : heure du conte à 15 h 30 à la médiathèque ;
- Du 21 au 25 avril : semaine jeux vidéo à la médiathèque autour de Super Mario, avec des tournois et des lots à gagner.
- 2 premières semaines de mai : exposition à la médiathèque des travaux réalisés par les scolaires dans le cadre de Lis Tes Ratures.
- Samedi 16 mai : 14 h 30 Ciné surprise à la médiathèque
- 2 dernières semaines de mai : quinzaine sur les USA avec expositions, et temps forts sur les weekends (concert de blues, démonstrations de base-ball, football américain, cinéma plein air,...)

Suite à l'appel lancé dans la dernière lettre flash, Olivier LAFEUILLADE indique avoir reçu 5 retours d'usagers rencontrant des problèmes d'accès à internet. La spatialisation des désordres n'est pas suffisamment significative pour établir un point noir sur la commune. Il faut retenir cependant le témoignage de deux entreprises qui évoquent une gêne dans leur activité, du fait de la faiblesse du débit ou de la qualité inconstante du service.

Il estime que la commune doit être active au niveau de la Communauté de Communes dans les discussions avec Gironde Numérique pour faire émerger une offre à destination des zones artisanales de notre territoire. A ce jour, ses contacts avec la communauté de communes sur ce dossier s'avèrent assez décevants, sur une question pourtant dimensionnante pour notre commune.

Il déplore que l'appel aux administrés ait eu pour effet pervers de diriger le mécontentement des usagers vers les agents d'accueil de la mairie, qui ne sont pourtant responsables en rien des défaillances des opérateurs en matière d'écoute des usagers et de réponse à leurs attentes. Il préparera un article dans ce sens pour une communication prochaine.

Alain SEBRECHT rejoint le constat fait par Olivier LAFEUILLADE sur le fait que certains administrés reportent leur colère sur les agents de la mairie, c'était déjà le cas en 2009, avec la mise en place d'un nouveau shelter.

Annie BERNADET rappelle que l'inauguration du nouveau Gymnase de déroulera le 18 avril prochain, en lien avec Festi'Jeux.

Concernant l'organisation de la journée du 20 juin, elle indique qu'une information sera diffusée à tous les conseillers à l'occasion de la prochaine réunion du conseil municipal.

Elle fait également état du déroulement des 10 kilomètres d'Yvrac le 28 juin prochain.

Elle indique enfin qu'une réunion sur la mutualisation des équipements a été organisée à l'initiative de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Il sera envisagé dans ce cadre de procéder à l'acquisition d'un décompacteur et d'une nacelle en commun avec les autres communes de la CDC.

Marie-Pierre BALADE informe le conseil municipal du fait que la commission solidarité de la CDC a engagé un travail pour constituer un Centre Intercommunal d'Action Sociale, qui viendrait compléter les actions réalisées par les communes. Il constituera une entité distincte, mais complémentaire, des différents CCAS existants. Ce regroupement permettrait d'exercer efficacement certaines compétences à l'échelle du territoire, comme l'hébergement d'urgence, qui n'est à ce jour pas mis en œuvre dans les faits.

Sylvie BRISSON confirme l'intérêt que pourrait revêtir la mise en place d'un CIAS, avec le recrutement d'une assistante sociale sur nos territoires. A ce jour, l'accueil de la mairie reçoit beaucoup de demandes d'ordre social (depuis la reprise de la période des expulsions locatives en particulier), sans disposer ni du temps, ni des compétences pour les traiter comme elle le devrait. La structuration du CIAS constituerait une véritable action structurante pour le territoire intercommunal.

Marie-Pierre BALADE indique que la date retenue pour le prochain repas des anciens (13 décembre 2015) risque de concorder avec une des deux journées d'élections régionales. Si cela se confirme, il sera proposé de repousser la date du repas des aînés à janvier 2016.

Sylvie BRISSON indique qu'un Conseil d'Ecole extraordinaire s'est tenu ce jour, et a approuvé des adaptations mineures dans les projets d'organisation des temps scolaires (POTS) pour la prochaine rentrée scolaire. La pause méridienne sera allongée de 15 minutes en maternelle, permettant aux enseignants de réaliser les activités pédagogiques complémentaires (APC) sur le temps méridien. La

pause méridienne en élémentaire sera elle allongée de 5 minutes, pour permettre aux enfants mangeant au premier service de faire une petite coupure avant de rentrer à la cantine.

Le projet approuvé sera soumis pour validation à l'inspecteur d'académie.

Monsieur le Maire procède enfin au tirage au sort des membres de la liste préparatoire pour les jurys d'assises 2016. Sont désignés à l'issue de ce tirage au sort :

- Monsieur Pierre SEURIN
- Monsieur Sébastien LAJARIGE
- Monsieur Damien HOUBERDON
- Madame Isabelle COLLADO
- Madame Marie-Cécile BEAUNE
- Monsieur Jean-Manuel POUQUET

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.